

Démarche : Demande d'aide FHA 2026 pour la région Occitanie - volet investissements matériels

Organisme : DRAAF OCCITANIE

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Cet appel à projets vise à soutenir la remobilisation et la modernisation d'ouvrages hydrauliques existants et le développement de nouveaux projets dans le respect des équilibres des usages, des écosystèmes et des objectifs du plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau de la planification écologique annoncé par le Président de la République le 30 mars 2023.

****La présente démarche permet à tout porteur de projet de déposer un dossier de demande d'aide, pour un projet situé dans la région Occitanie.****

Appel à projets disponible sur le site de la DRAAF Occitanie

Pour toute information complémentaire, l'appel à projets Fonds hydraulique agricole 2026 pour Occitanie sur lequel est basé cette démarche est disponible à l'adresse <https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/ouverture-de-l-appel-a-projet-fonds-hydraulique-agricole-en-occitanie-pour-2025-a9646.html>

Information RGPD

Information RGPD

Les données à caractère personnel collectées font l'objet d'un traitement par DRAAF Occitanie, à des fins d'intérêt public pour la mise en œuvre de l'appel à projets Fonds hydraulique agricole 2026. Ces données seront conservées 12 mois. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité et d'effacement des données. Ces droits peuvent être exercés en écrivant à l'adresse suivante : dpo@agriculture.gouv.fr . Veuillez à préciser vos nom, prénom et adresse postale à votre demande.

Consentez-vous à ce que vos données personnelles soient éventuellement utilisées dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques concernant ce dispositif d'aide ?

Cochez la mention applicable

Demande d'aide FHA 2026 pour la région Occitanie - volet investissements matériels

Oui

Non

Avez-vous déjà déposé un dossier éligible mais non retenu lors de l'appel à projets du fonds hydraulique agricole 2025 ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Souhaitez-vous que les informations de votre dossier 2025 soient réutilisées pour la constitution de votre dossier 2026 ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Informations du demandeur

Informations du demandeur

Effectuez-vous cette demande pour vous-même ou pour un bénéficiaire ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

J'effectue cette demande pour moi-même, je suis le demandeur.

J'effectue cette démarche pour le compte d'un bénéficiaire, je suis son mandataire.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Merci de fournir un justificatif de délégation de signature ou un mandat du représentant légal

Numéro de téléphone de contact :

Numéro de téléphone du mandataire :

Numéro de téléphone du bénéficiaire :

Mail du bénéficiaire :

Vous déposez cette demande en tant que ... ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

personne physique

personne morale

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièce d'identité (recto)

Veuillez indiquer l'adresse postale :

Demande d'aide FHA 2026 pour la région Occitanie - volet investissements matériels

Numéro de SIRET du demandeur :

SIRET

Dénomination

Forme juridique

Effectif de votre structure (structure portant le projet) :

Représentant légal

Le représentant légal de la structure est-il différent de celui déjà indiqué au début du formulaire ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

NOM du représentant légal :

Prénom du représentant légal :

Fonction du représentant légal :

Adresse électronique du représentant légal :

Présentation du projet d'investissement

Quel est l'intitulé de votre projet ?

Cet intitulé sera repris pour identifier le projet dans les documents de suivi de l'appel à projets (ex : Modernisation de l'ouvrage XX : remplacement de canalisations et agrandissement).

Département(s) concerné(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

09

11

12

30

31

32

34

Demande d'aide FHA 2026 pour la région Occitanie - volet investissements matériels

46

48

65

66

81

82

Quelle est l'adresse du projet ?

Veillez choisir le(s) type(s) de projet(s) concerné(s) :

Les modalités sélectionnées seront à justifier.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Projet de rénovation, d'extension et d'optimisation de patrimoine hydraulique ou de réseau d'irrigation existant
- Projet de nouvelles retenues agricoles
- Projet concernant un stockage ou un réseau associé à la réutilisation des eaux usées traitées à des fins agricoles
- Projet de réalimentation et de stockage en nappes phréatiques
- Autre type de projet

Veillez choisir la nature de la mobilisation de la ressource

Les modalités sélectionnées seront à justifier.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Substitution : désaisonnalisation des prélèvements
- Substitution : transfert ou mobilisation depuis une autre ressource
- Amélioration significative (économies d'eau)
- Autre projet ne relevant pas des modalités précédentes (substitution ou amélioration)

Merci de décrire le projet en quelques lignes :

Le projet d'investissement est-il exclusivement destiné à l'irrigation agricole ?

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Veillez indiquer en pourcentage (montant alloué aux usages exclusifs agricoles / montant total du projet) la part du projet qui sera destinée exclusivement à l'irrigation agricole :

En pourcentage

Demande d'aide FHA 2026 pour la région Occitanie - volet investissements matériels

Quels sont les autres usages envisagés ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Autres usages agricoles (par exemple : fertirrigation, abreuvement, lutte antigel, etc.)

Autres usages non économique (par exemple : lutte incendie, soutien d'étéage, etc.)

Autres usages économiques (par exemple : eau potable, industrie, tourisme, loisir, etc.)

Veuillez indiquer la part du projet (surfaces agricoles du projet / surface totale du projet) qui sera destinée exclusivement à l'irrigation agricole :

En pourcentage

Combien d'exploitations agricoles sont concernées par ce projet ?

Combien d'exploitations agricoles en agriculture biologique (AB) sont concernées par ce projet ?

Si ce n'est pas le cas, saisir 0.

Éléments d'évaluation - intégration des agriculteurs du projet hydraulique dans la démarche AB

Surfaces concernées, nature des cultures, justification en quoi le projet d'investissement permettra d'accompagner ce type de transition

Combien d'exploitations agricoles en GIEE, MAEC, PSE, fermes DEPHY, groupes 30000, HVE sont concernées par ce projet ?

Si ce n'est pas le cas, saisir 0.

GIEE : groupement d'intérêt économique et environnemental

MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques

PSE : paiements pour services environnementaux

Éléments d'évaluation - intégration des agriculteurs du projet hydraulique dans une démarche de type GIEE, MAEC, PSE, fermes DEPHY, groupes 30000, HVE

Surfaces concernées, nature des cultures, justification en quoi le projet d'investissement permettra d'accompagner ces types de transition

Combien d'exploitations agricoles s'intègrent dans un projet porté par une Aire agricole de résilience climatique labellisée ?

Si ce n'est pas le cas, saisir 0.

Éléments d'évaluation - intégration des agriculteurs du projet hydraulique dans la démarche AARC

Surfaces concernées, nature des cultures, justification en quoi le projet d'investissement permettra d'accompagner la démarche AARC

Demande d'aide FHA 2026 pour la région Occitanie - volet investissements matériels

Combien d'exploitations s'intègrent dans une démarche de qualité SIQO (hors AB), démarche de souveraineté alimentaire, de diversification ?

Si ce n'est pas le cas, saisir 0.

SIQO : signes d'identification de la qualité et de l'origine.

Éléments d'évaluation - intégration des agriculteurs du projet hydraulique dans une démarche de qualité SIQO (hors AB), démarche de souveraineté alimentaire, de diversification

Surfaces concernées, nature des cultures, justification en quoi le projet d'investissement permettra d'accompagner les démarches de filières telles que les démarches de qualité de type SIQO (hors AB), démarche de souveraineté alimentaire, de diversification.

Combien d'hectares (irrigués ou non) de Surface Agricole Utilisée (SAU) sont concernés par le projet ?

Si plusieurs exploitations sont concernées, il s'agit du nombre total.

Quelles sont les orientations technico-économiques (OTEX) de l' (des) exploitation(s) engagée(s) dans le projet ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Exploitations spécialisées en grandes cultures
- Exploitations spécialisées en maraîchage ou horticulture
- Exploitations spécialisées en viticulture
- Exploitations spécialisées en cultures fruitières ou autres cultures permanentes
- Exploitations bovines spécialisées — orientation lait
- Exploitations bovines spécialisées — orientation élevage et viande
- Exploitations bovines — lait, élevage et viande combinés
- Exploitations avec ovins et/ou caprins, et/ou autres herbivores
- Exploitations spécialisées en porcins et/ou volailles
- Exploitations de polyculture et/ou polyélevage

Quelles sont la(les) culture(s) concerné(s) en particulier par le projet ?

Merci de faire la liste des cultures concernées, séparées par une virgule.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Pièce justificative : présentation détaillée du projet au format .pdf ou .docx

À noter :

La présentation détaillée du projet doit inclure les éléments suivants :

- Contexte et principaux problèmes rencontrés ;
- Motivation de la démarche ;
- Description de l'infrastructure actuelle et des modifications apportées ;
- Caractéristiques techniques du projet ;
- État des lieux et enjeux du territoire (notamment économiques et environnementaux) ;
- Effets attendus sur le territoire ;
- Plan ou carte de situation du projet indiquant son emplacement.

Intégration à la planification sur la gestion de l'eau

Le projet s'inscrit-il dans une des démarches suivantes de gestion de l'eau ?

Les projets de stockage ne peuvent être accompagnés que dans le cas où ils s'inscrivent dans un PTGE, un PTGE en cours d'élaboration ou un SAGE.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- PTGE (projet de territoire pour la gestion de l'eau)
- PTGE en cours d'élaboration (démarche validée par la DDT(M))
- PGRE (plan de gestion de la ressource en eau)
- SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux)
- Le projet ne s'inscrit dans aucune de ces démarches.

Préciser le PTGE, PGRE ou SAGE associé

Le projet est-il explicitement identifié dans le SAGE ?

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Le projet a-t-il été validé par la Commission locale de l'eau ?

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Merci de transmettre tout document attestant de l'intégration du projet dans une démarche de gestion de l'eau.

Calendrier du projet

Date prévisionnelle de début de réalisation du projet :

Pour qu'un projet soit éligible, il doit obligatoirement commencer après la réception de la demande (dossier) par l'administration.

Date prévisionnelle de fin de réalisation du projet :

Indiquez un calendrier prévisionnel de réalisation si plusieurs étapes sont nécessaires.

Caractéristiques du projet d'investissement

Précisions relatives au type de projet

Préciser le type de projet :

Demande d'aide FHA 2026 pour la région Occitanie - volet investissements matériels

Le projet d'investissement concerne-t-il la création ou l'extension d'une retenue agricole à des fins d'irrigation ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

S'agit-il d'une substitution d'un prélèvement en basses eaux par un prélèvement en hautes eaux ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

S'agit-il d'une retenue alimentée par ruissellement des eaux de pluie et déconnectée du réseau hydrographique ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

L'investissement conduira-t-il à une augmentation nette de la zone irriguée ou à une augmentation des prélèvements sur une masse d'eau ?

À noter :

Un investissement conduisant à une augmentation nette de la zone irriguée ayant une incidence sur une masse d'eau ne peut être éligible que si l'état de la masse d'eau n'a pas été qualifié de moins que "bon" pour des raisons quantitatives. Vous pouvez vérifier l'état de la masse d'eau sur laquelle intervient le projet en consultant les services de la D(R)AAF/D(R)EAL ou la cartographie publiée à l'adresse suivante :

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Le projet d'investissement concerne-t-il l'amélioration d'une infrastructure d'irrigation existante ou d'un élément d'infrastructure d'irrigation existante ?

À noter :

Un investissement dans une version améliorée d'une infrastructure hydraulique d'irrigation existante ou d'un élément d'infrastructure hydraulique d'irrigation existant pourra être considéré comme remplissant les conditions d'éligibilité relatives aux économies d'eau si :

- le projet peut démontrer une économie d'eau potentielle permise par l'investissement d'au moins 5% dans le cas où l'état de la masse d'eau impactée par le projet est qualifié de "bon" et le degré d'efficacité de l'installation existante est élevé ;

- le projet peut démontrer une économie d'eau potentielle permise par l'investissement d'au moins 25% dans le cas où l'état de la masse d'eau impactée par le projet est qualifié de "bon" et le degré d'efficacité de l'installation existante est faible ;

- le projet peut démontrer une économie d'eau potentielle permise par l'investissement d'au moins 25% dans le cas où l'état de la masse d'eau impactée par le projet est qualifié de "moins que bon", quel que soit le degré d'efficacité de l'installation avant investissement.

Vous pouvez vérifier l'état de la masse d'eau sur laquelle intervient le projet en consultant les services de la D(R)AAF/D(R)EAL ou la cartographie publiée à l'adresse suivante :

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Disposez-vous déjà d'une étude d'incidence ou d'une étude d'impact réalisée conformément à la Loi sur l'eau ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Oui

Non

J'ai pris connaissance dans l'appel à projet de la date limite de soumission de l'analyse environnementale montrant que l'investissement n'aura pas d'incidence négative significative sur l'environnement.

Vous pouvez déposer le dossier et soumettre ensuite cette pièce justificative dans la messagerie de la démarche. Elle doit être soumise au plus tard à la date limite indiquée dans l'appel à projets.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièce justificative : Etude d'impact ou étude d'incidence du projet sur l'environnement

À noter :

Pour les projets soumis à la Loi sur l'eau, l'étude d'incidence ou l'étude d'impact qui a été réalisée peut être fournie. Vous pouvez également, si vous le souhaitez, fournir une analyse environnementale spécifique montrant que l'investissement n'aura pas d'incidence négative significative sur l'environnement

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièce justificative : Analyse environnementale montrant que l'investissement n'aura pas d'incidence négative significative sur l'environnement

À noter :

Pour les projets non soumis à la Loi sur l'eau, une analyse environnementale doit être réalisée.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièce justificative : Sur la base du modèle disponible en téléchargement ci-dessous, fournir l'évaluation des économies d'eau potentielles que l'investissement devrait permettre.

a# À noter :

Dans le cadre de l'évaluation ex-ante des économies potentielles qui seront réalisées grâce à l'investissement, le calcul des économies d'eau correspond au rapport entre le volume d'eau prévisionnel économisé et le volume annuel de référence. Le volume annuel de référence est la moyenne des prélèvements des 5 dernières années ou à défaut des dernières années les plus récentes disponibles.

Le projet concerne la réutilisation des eaux usées traitées à des fins agricoles

Un acte administratif autorisant la réutilisation d'eaux usées traitées pour l'irrigation agricole vous-a-t-il été délivré ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Quelle est l'administration qui vous a délivré cet acte administratif ?

Informations sur la masse d'eau concernée par le projet

Quel est le nom du cours d'eau ou de la nappe d'eau captée ?

Veillez indiquer les coordonnées géographiques du point de prélèvement :

(en format "Lambert 93")

Demande d'aide FHA 2026 pour la région Occitanie - volet investissements matériels

Point de prélèvement : pointer sur la carte

Utilisez l'outil point pour indiquer le lieu de prélèvement.

Un point sélectionné apparaît en jaune.

Vous pouvez supprimer un point sélectionné à l'aide de la corbeille.

Si ce projet n'existait pas, dans quel cours d'eau ou dans quelle nappe l'eau aurait-elle été rejetée ?

Point de rejet : pointer sur la carte

Utilisez l'outil point pour indiquer le lieu de rejet.

Un point sélectionné apparaît en jaune.

Vous pouvez supprimer un point sélectionné à l'aide de la corbeille.

Périmètre de la zone irriguée

Combien d'hectares sont irrigables avant la réalisation du projet ?

À noter :

La surface irrigable correspond aux parcelles équipées d'un système d'irrigation.

Combien d'hectares seront irrigables après la réalisation du projet ?

À noter :

La surface irrigable correspond aux parcelles qui vont être équipées d'un système d'irrigation. Rappel : les équipements sur la parcelle ne sont pas éligibles.

Pièces justificatives

Pré-requis : obtention des autorisations administratives nécessaires selon la nature du projet

L'obtention de l'ensemble des autorisations administratives requises est une des conditions pour que le projet puisse être éligible à cet appel à projet.

Vous pouvez finaliser le dépôt du dossier sans ces autorisations, mais le dossier ne sera pas considéré comme complet. Ces autorisations devront être transmises au plus tard avant la date indiquée dans l'appel à projet.

L'obtention de l'ensemble des autorisations requises ne signifie pas que le dossier de demande sera automatiquement éligible.

Avez-vous déposé une ou plusieurs autorisations administratives parmi la liste ci-dessous ?

Il s'agit de l'autorisation loi sur l'eau, de l'autorisation destruction des espèces protégées, de l'autorisation de défrichement, du permis d'aménager, etc. (voir l'appel à projet pour plus d'informations sur les autorisations nécessaires en fonction de votre projet).

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Demande d'aide FHA 2026 pour la région Occitanie - volet investissements matériels

Autorisation Loi sur l'eau

Autorisation destruction des espèces protégées

Autorisation de défrichement

Permis d'aménager

Autre(s) autorisation(s)

Mon projet ne nécessite pas d'autorisation

Si autre autorisation : laquelle/lesquelles ?

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Autre autorisation ou pas d'autorisation nécessaire : merci de fournir toute pièce décrivant votre situation.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièce(s) justificative(s) : Autorisations administratives au regard du droit applicable au projet

Parmi la/les demande(s) d'autorisation déposée(s), laquelle ou lesquelles avez-vous obtenu ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Autorisation Loi sur l'eau

Autorisation destruction des espèces protégées

Autorisation de défrichement

Permis d'aménager

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièce justificative : Étude préalable proportionnée à l'échelle des travaux envisagés

À noter :

Pour que le projet soit ****éligible****, le demandeur doit justifier de la réalisation d'une étude préalable en amont du dépôt de sa demande. Cette étude préalable est proportionnée à l'échelle des travaux. Elle doit a minima :

- définir le programme de travaux retenu ;

- contenir les études techniques préalablement réalisées et le cas échéant, leur validation.

L'absence d'étude est toutefois acceptée pour les projets non soumis à une procédure administrative au titre du code de l'environnement, après une analyse au cas par cas menée par la D(R)AAF.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièce justificative : Document démontrant que le projet d'investissement est compatible avec les objectifs du SDAGE et du SAGE (lorsque ce dernier existe) en vigueur sur le territoire du projet

À noter :

Cette justification est nécessaire pour que le projet soit ****éligible****.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièce justificative: sur la base du modèle téléchargeable ci-dessous, évaluation de la contribution du projet aux objectifs environnementaux

Pour être ****éligible****, l'investissement ne doit pas causer de préjudice important à l'environnement. Le projet doit ainsi contribuer substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux suivants, et ne causer de préjudice important à aucun d'entre eux :

- l'atténuation du changement climatique

- l'adaptation au changement climatique

- l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines

Demande d'aide FHA 2026 pour la région Occitanie - volet investissements matériels

- la prévention et la réduction de la pollution
- la transition vers l'économie circulaire
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Pièce justificative: document démontrant l'existence d'un système de mesure de la consommation d'eau au niveau de l'investissement ou de son installation prévue dans le cadre de l'investissement

À noter :

Pour que le projet soit ****éligible****, vous devez fournir une justification de l'existence d'un système de mesure.

Exemple : photo géolocalisée du système de mesure existant, devis relatif à l'achat du système de mesure dans le cadre du projet, document attestant de l'installation d'un système de mesure dans le cadre de l'investissement.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Pièce justificative: document administratif indiquant le volume annuel prélevé des 5 dernières années ou à défaut, des dernières années les plus récentes disponibles

Par exemple: Déclarations de redevances aux Agence de l'eau, factures de consommation d'eau...

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Pièce justificative : Plan ou carte de localisation des parcelles AVANT l'investissement avec la liste des communes concernées (code INSEE et millésime de référence)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Pièce justificative : Plan ou carte de localisation des parcelles agricoles équipées d'un système d'irrigation APRÈS l'investissement avec la liste des communes concernées (code INSEE et millésime de référence)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Pièce justificative : plan(s) du réseau existant et du réseau à créer

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Pièce justificative: Document au format libre contenant l'argumentaire permettant d'apprécier les projets au regard des critères de priorité

Tout élément complémentaire jugé opportun par le porteur de projet en complément.

En ce qui concerne les terrains sur lesquels l'implantation est prévue, êtes-vous... ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Propriétaire d'au moins un terrain ?
- En fermage, bénéficiaire d'une mise à disposition (ou équivalent) d'au moins un terrain ?

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Pièce justificative : Attestation de propriété des terrains concernés.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Pièce justificative : Autorisation du ou des propriétaires

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Pièce justificative: toute autre pièce que le demandeur souhaite fournir à l'appui de sa demande de subvention

Indiquer le numéro de votre dossier 2025 :

Demande d'aide FHA 2026 pour la région Occitanie - volet investissements matériels

Souhaitez-vous mettre à jour les informations fournies en 2025 concernant vos dépenses prévisionnelles ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Dépenses prévisionnelles éligibles au fonds hydraulique

Informations préalables concernant les dépenses prévisionnelles

****Il est fortement recommandé de procéder dans cet ordre :****

- 1) Télécharger le modèle de récapitulatif détaillé des dépenses de la question ci-dessous ;
- 2) Compléter le fichier. Lorsque vous rentrez des informations chiffrées, certains champs calculent des sommes automatiquement.
- 3) À l'aide de ces sommes automatiques, compléter les champs ci-dessous.

****Pour en savoir plus sur les modalités et les taux de subvention, cliquez sur le bouton ci-dessous :****

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièce justificative : sur la base du modèle téléchargeable ci-dessous, récapitulatif détaillé des dépenses prévisionnelles

Montant prévisionnel des acquisitions foncières (en € HT) :

Saisir 0 si non concerné

Montant prévisionnel des investissements matériels éligibles (hors acquisitions foncières) (en € HT) :

Saisir 0 si non concerné

Montant prévisionnel des investissements immatériels éligibles (en € HT) :

Saisir 0 si non concerné

Total du montant prévisionnel des dépenses éligibles (en € HT) :

Devis

Disposez-vous de tous les devis de l'investissement, retenus ou non, détaillés et chiffrés ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièces justificatives : tous les devis de l'investissement, retenus ou non, détaillés et chiffrés

Les devis détaillés et chiffrés fournis doivent contenir les informations suivantes :

- Date d'émission du document
- Nom et prénom de la personne physique ou morale qui produit le document ainsi que son numéro de SIRET et son adresse
- Nom et prénom de la personne physique ou morale qui est destinataire du devis ainsi que son adresse
- Nature de la dépense

Demande d'aide FHA 2026 pour la région Occitanie - volet investissements matériels

- Quantité

- Montant H.T. pour chaque type de dépense

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièce justificative : tout document attestant pourquoi vous ne disposez pas du nombre de devis requis

Par exemple : chronologie des échanges avec les entreprises, preuves de sollicitation des entreprises, preuves que les entreprises sollicités ont indiquées qu'elles ne répondrait pas à la demande, etc.

Avez-vous retenu pour tous les chantiers les devis les moins chers ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pourquoi le (ou les) devis les moins chers n'ont-ils pas été retenus?

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièce justificative facultative : Document justifiant pourquoi les devis les moins chers n'ont pas été retenus

Plan de financement

Informations préalables concernant le plan de financement

Le plan de financement précise la répartition des soutiens des différents financeurs.

Dans le cas où plusieurs contributeurs financiers participent à la réalisation du projet, une justification est demandée.

Montant prévisionnel d'autofinancement (en € HT ou en € TTC si non-assujettissement à la TVA justifié) :

Montant prévisionnel des crédits du Ministère de l'Agriculture du présent appel à projets (en € HT) :

Sur certaines dépenses, est-il prévu de faire financer le projet par d'autres financeurs ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Est-il prévu de faire financer le projet par d'autres financements publics ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Montant prévisionnel des crédits des autres financeurs publics (en € HT) :

Dossier(s) déposé(s) auprès d'un autre financeur public : merci de préciser le(s)quel(s).

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Demande d'aide FHA 2026 pour la région Occitanie - volet investissements matériels

Conseil régional

Agence de l'eau Adour-Garonne

Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse

Autre(s)

Est-il prévu de faire financer le projet par d'autres financements privés ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Montant prévisionnel des crédits des financeurs privés (en € HT ou en € TTC si non-assujettissement à la TVA justifié) :

Coût prévisionnel total du projet (en € HT) :

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièces justificatives : Documents justifiant la contribution financière des autres financeurs à la réalisation du projet en fonction des dépenses.

Important: Cette aide, accordée par l'État, ne peut pas venir en contrepartie du FEADER dans le cadre d'une aide du Plan stratégique national de la PAC néanmoins pour des raisons qui justifient l'intervention de plusieurs financeurs, l'aide publique accordée par l'État intervient, seule, sur des dépenses spécifiques.

Attestations sur l'honneur et engagements du demandeur

Attestations sur l'honneur

J'atteste sur l'honneur que l'organisme / l'entreprise que je représente est à jour de ses obligations légales, administratives, sociales, fiscales et comptables.

Conformément à l'article 2 de l'arrêté du ministère de l'action et des comptes publics du 21 août 2018, pris en application de l'article 3 du décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

J'atteste sur l'honneur avoir pris connaissance des informations ci-dessous :

Conformément aux art. L114-8 et L114-10 du code des relations entre le public et l'administration :

- L'administration peut se procurer directement auprès d'autres administrations les informations ou données justificatives de cette attestation sur l'honneur.
- Le demandeur peut exercer son droit d'accès et de rectification sur les informations et données concernées.
- En cas d'impossibilité technique à l'obtention des données directement auprès d'une autre administration, il est possible que le service instructeur les réclame au demandeur.
- Les échanges entre administrations se font dans les conditions suivantes (art. L114-9 ; R114-9-5 et R114-9-6 du CRPA) :
 - Sous forme électronique, par traitement automatisé assurant la traçabilité des échanges,
 - Mise en œuvre du Référentiel Général de Sécurité (RGS)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Demande d'aide FHA 2026 pour la région Occitanie - volet investissements matériels
J'atteste sur l'honneur n'avoir pas sollicité, pour les mêmes coûts éligibles du projet, d'autres aides publiques que celles indiquées dans la demande de subvention et ne pas en solliciter pour l'avenir. (hors cas exceptionnel mentionné au paragraphe 3.4 de l'appel à projets).

Cochez la mention applicable

Oui

Non

J'atteste sur l'honneur que l'action pour laquelle la subvention est sollicitée n'a reçu aucun commencement d'exécution avant la date de réception du dossier.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

J'atteste sur l'honneur que les informations fournies dans le formulaire de demande d'aide et les pièces jointes sont exactes.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Engagements

Je m'engage à réaliser le projet pour lequel l'aide est sollicitée et à avoir demandé le paiement du solde avant la date de fin de validité de la subvention qui sera indiquée dans la décision attributive de subvention.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Je m'engage à mettre en place un système de mesure de la consommation d'eau au niveau de l'investissement en l'absence d'un tel système avant l'investissement.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Je m'engage à tenir mes/nos engagements concernant les projets en cours ou prévus en lien avec les critères de priorisation, notamment les projets accompagnant des transitions agro-écologique et/ou construit dans le cadre d'une approche territoriale globale et co-concertée de la ressource en eau (PTGE, PGRE ou SAGE).

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Je m'engage à me/nous soumettre à l'ensemble des contrôles administratifs et sur place relatifs à la subvention, et détenir, conserver et fournir pendant 10 ans à compter du paiement final de l'aide, l'ensemble des pièces comptables et justificatives permettant à l'autorité compétente de vérifier la réalisation effective de l'opération.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Je m'engage à informer le service instructeur en cas de modifications du projet, du plan de financement et des engagements.

Cochez la mention applicable

Demande d'aide FHA 2026 pour la région Occitanie - volet investissements matériels

Oui

Non

Je m'engage à maintenir en bon état fonctionnel et pour un usage identique les investissements aidés, ne pas revendre les investissements subventionnés pendant une durée de 3 ans à compter du paiement final de l'aide.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Je m'engage à participer, à la demande de l'autorité compétente, à l'évaluation du dispositif (fourniture de données à vocation statistique, participation à des enquêtes...).

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Votre projet concerne-t-il une version améliorée d'une infrastructure ou d'un élément d'infrastructure ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Je m'engage à conserver les déclarations des redevances agence de l'eau, les factures de consommation d'eau ou tout autre document administratif indiquant le volume annuel prélevé pendant 10 ans à compter du paiement final de l'aide.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Votre projet concerne-t-il une version améliorée d'une infrastructure ou d'un élément d'infrastructure dans les zones où la masse d'eau a été qualifiée de moins que bonne pour des raisons liées à la quantité d'eau ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Je m'engage à une réduction effective de l'utilisation d'eau d'au moins la moitié des économies d'eau potentielles prévues dans l'évaluation ex-ante dans le cadre d'un investissement dans une version améliorée d'une installation d'irrigation existante ou d'un élément d'une infrastructure d'irrigation existante.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Coordonnées bancaires et TVA

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Fournir un RIB

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Le cas échéant, fournir une attestation de non-assujettissement à la TVA

(Cette attestation doit être fournie en cas de non récupération de la TVA)